

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 21 juillet 2014 (S/2014/528) concernant le rapport que vous devez présenter en application de la résolution 2157 (2014) a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont pris note de la demande formulée dans votre lettre, visant à ce que le délai de présentation du rapport soit prorogé de trois mois, et aimeraient à leur tour vous demander de communiquer une mise à jour par écrit, d'ici au 12 novembre 2014, que le Conseil puisse étudier préalablement à l'expiration du mandat de la Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le 30 novembre 2014.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Eugène-Richard **Gasana**



